COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 29 mars 2016 à 20h30

SALLE DES FETES DE TERRASSON

Sous la présidence de Dominique BOUSQUET, le conseil de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort s'est tenu le mardi 29 mars 2016 à la salle des fêtes de Terrasson.
Dominique BOUSQUET accueille le public et les conseillers par un mot de bienvenue.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.
Secrétaire de séance : Mme Catherine LUSTRISSY
La réunion débute à 20H45.

ORDRE DU JOUR

- **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION**

- **TOURISME**
  - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme
  - Versement d'un acompte à la subvention 2016
  - Labellisation de parcours VTT : demande de subventions
  - Appel à projet régional « Structuration touristique du territoire » : projet de convention de financement du poste de Chef de projet avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme

- **VOIRIE**
  - Fonds de concours pour les travaux sur la voirie communautaire

- **MARCHES PUBLICS**
  - Marché à bons de commande pour le Fauchage et Débroussaillage des voies communales dans le cadre du Service Commun

- **VIE DE LA COMMUNAUTE**
  - Désignation des délégués au Syndicat Mixte Périgord Numérique
  - Adhésion à l'Agence Technique Départementale
  - Versement anticipée de subventions (Pays Périgord Noir et Missions Locales)

- **QUESTIONS DIVERSES**

PRÉSENTS :
Titulaires : Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.
Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD, Jean-Marie SANCHEZ représente Jean-Michel LAGORCE.
EXCUSÉS
Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Camille GÉRAUD, Régine ANGLARD donne pouvoir à Francis VALADE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 21 décembre 2015 est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

❖ **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

***VOTE* Délibération N° 2016/007/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

En introduction, Monsieur le Président indique que la situation financière est difficile et que les marges de manœuvre pour 2016 sont réduites malgré une gestion 2015 plus que rigoureuse permettant par là-même de dégagé un excédent conséquent, preuve que nous sommes restés bien en dessous des prévisions budgétaires.
Puis, il rappelle que le diagnostic portant sur la fusion, qui avait été réalisé en 2013 par le Cabinet Michel Klöpfer, nous avait indiqué que la mise en application d'une extension globale des compétences jusqu'alors exercées par chacune des Communauté de Communes nécessitait une hausse de la fiscalité à hauteur de 3 millions d'euros. Ceci paraissant inconcevable, nous nous étions contentés d'un prélèvement supplémentaire de 1 million d'euros ce qui représentait déjà une augmentation colossale de 170 %.
Néanmoins, les compétences Tourisme, Action Sociale et Enfance-Jeunesse représentent déjà des charges incompressibles à hauteur de 1,1 million d'euros et 850 000 € de dépenses supplémentaires dans le cadre de l'extension. Nous n'avons pas reconduit au niveau du personnel un contrat arrivant à échéance au sein du CIAST et il n'y aura pas de remplacement de la personne partant à la retraite au cours du dernier trimestre, de plus, les charges de personnel ne pèsent que 11 % du budget alors que pour la majorité des Communautés de Communes leur poids se situe plutôt aux alentours de 25 %.Concernant le tourisme, secteur fondamental de notre économie locale, les projets structurants mis en œuvre par le Conseil Départemental (Lascaux IV) ou la Région au travers de son Appel à Projet nous imposent de nous inscrire dans cette démarche de développement afin de renforcer cette activité, et ce, avec nos voisins de la Vallée de l'Homme, c'est pourquoi nous avons envisagé en commun le recrutement d'une Chargée de Mission dont le poste sera financé à hauteur de 50 % par la Région, le reste à charge étant réparti entre nos deux structures à hauteur de 25 %.
Enfin pour 2016, il faudra aussi recruter, au niveau de l'urbanisme, une personne pour la mise en œuvre du P.L.U.i et renforcer le service de délivrance des Autorisations du Droit des Sols afin de prévoir la prise en compte des 21 nouvelles communes au 1er janvier 2017.

Un nouveau cadre réglementaire

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables à la communauté de communes. Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : «(…) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (…). »

Ces nouvelles dispositions ont été récemment introduites par la loi NOTRe du 7 août 2015, article 107 (nouvelle organisation territoriale de la République). Le rapport doit également être adressé au représentant de l'État et être publié. Rappel : La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Concernant les EPCI cette obligation s'impose dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants ou plus. C'est une étape obligatoire sous peine d'illégalité du budget ; cette formalité substantielle précède dans un délai de 2 mois, le vote du budget par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le rapport doit être communiqué aux membres du conseil communautaire, au minimum 5 jours francs avant la tenue du conseil. Ce dernier doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d'imposition, et enfin les ressources humaines. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comprend : la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, comme celui de toutes les autres communes, est impacté par :
- l'environnement macroéconomique: le Projet de Loi de Finances, le niveau des taux d'intérêt…
- l'évolution du contexte socio-économique local : les dotations de l'État, les relations financières avec les partenaires que sont le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les obligations juridiques ou réglementaires…

Notre réflexion s'articulera donc autour de ces quatre thèmes :
1. Le contexte économique national
2. le contexte départemental

3. Les orientations communautaires 2016
4. Les grandes orientations budgétaires 2016,

I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

I.1 Contexte économique global

a / la croissance

Après une quasi-stagnation de la croissance dans la zone euro en 2014, voire une stagnation en France, le PIB de la zone euro a connu une légère amélioration en 2015 (+1,5% zone euro, +1% en France), notamment grâce à une baisse du prix du pétrole, et aux bas niveaux de l'euro et des taux d'intérêt.
En 2016, la croissance devrait se situer entre 1,2% (INSEE) et 1,8% (PLF) pour la zone euro, entre 1,0% (INSEE) et 1,5% (PLF) en France. Le taux de croissance aux États-Unis devrait se situer entre 2,5% et 3,0%.

b/ l'inflation

L'inflation était quasi nulle dans la zone euro (+0,2%) et en France (+0,1%) en 2015. La prévision d'inflation pour 2016 est d'environ 1% en France et dans la zone euro. À la fin du 1er semestre 2015 (2ème semestre non disponible à ce jour), l'indice des prix des dépenses communales, ou « panier du Maire », a progressé plus fortement que l'inflation des ménages (+0,7% sur un an contre 0,1% pour l'inflation des ménages). Signalons toutefois que cette comparaison perd de sa pertinence, d'une part car elle ne tient compte que des dépenses, or les recettes de dotation ont stagné pendant plusieurs années et diminuent très fortement depuis 2015.

c/ l'emploi

Le taux de chômage en France ne s'améliore pas et reste à 10,5% en 2015 (France entière ; 10,1% si l'on ne prend que la métropole). La prévision de l'INSEE est de 10,4% en 2016 (France entière), et 10,0% France métropolitaine.

d/ la consommation des ménages

La consommation des ménages s'établira entre 1,4% et 1,8%. Son estimation pour 2016 diverge selon les sources : +0,8% selon l'INSEE, +1,7% dans le projet de loi de finances pour 2016.

e/ l'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises a augmenté en 2015, se situant à +2,5% environ en 2015 (contre 1,6% en 2014), alors que l'INSEE prévoyait une quasi stagnation en 2015. Pour 2016, l'INSEE prévoit une poursuite de cette hausse d'environ 3,5%, alors que le projet de loi de finances la situe à 4,9%.

f/ le budget de l'État

Le déficit public s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, avant d'augmenter de nouveau à 3,9% en 2014. Le déficit public devrait atteindre 3,8% en 2015. La loi de finances prévoit un déficit de 3,3% en 2016, et un déficit repassant sous la barre des 3% en 2017. La dette publique a également très fortement augmenté : de 83% du PIB en 2010, elle atteignait en 2014 95,6% du PIB, et en 2015 96,3%. La dette publique devrait se stabiliser à 96,5% du PIB en 2017.

I.2 Le projet de Loi de Finances (PLF) 2016

Le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2016 dispose d'un important volet concernant les collectivités locales détaillant des adaptations nécessaires afin de concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements. Pour poursuivre la réduction du déficit public, le Gouvernement confirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses. Il poursuit la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ voté lors de la loi de programmation des finances publiques (LPFP), avec réduction des concours financiers de l'État de 11 milliards sur 3 ans.
L'année 2016 sera donc la deuxième année d'application du dispositif. Les collectivités territoriales seront également associées à l'effort via une nouvelle diminution nette de 3,5 Md€ des concours financiers, revue à la baisse par rapport à ce que prévoyait la LPFP (3,7 Md€), du fait de la création d'un fonds de soutien à l'investissement local.
Après un gel des principales dotations de l'État de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement en 2014 et surtout en 2015. Cette forte baisse se poursuivra en 2016, et sans doute davantage encore avec la réforme annoncée de la DGF au 1er janvier 2017. L'ampleur de ces diminutions annuelles compromet gravement les finances des collectivités locales, dont celles de la CC. Pour 2016, la baisse de la DGF s'élève à 70 000€ soit un montant équivalent à 2015.
Le soutien de l'État à l'investissement local est renforcé avec la création d'un fonds, l'idée étant pour le gouvernement de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement. Le FPIC (Fond national de péréquation des ressources Intercommunales et communales …) s'élèvera au niveau national à 1 milliard d'euros en 2016 (contre

780 millions en 2015) et 2% des recettes fiscales du secteur communal à compter de 2017. Les modifications des modalités de répartition du FPIC sont apportées (la répartition libre ne devra pas s'écarter de plus de 30% de la répartition de droit commun) et les délibérations devront être prises dans les 2 mois de la notification. Pour 2016, la revalorisation forfaitaire des bases de TFB, FNB et locaux industriels est fixée à 1% La révision des valeurs locatives est reportée à 2017. L'obligation d'instituer la redevance spéciale si la TEOM est mise en place, est supprimée.

II. Le contexte local

Le taux de chômage en Dordogne s'élève à 11,1% de la population active soit 0,6 points de plus que sur le plan national et 1,2 point de plus qu'au niveau régional.
Les créations d'entreprises sont quant à elles en baisse de 13,5% même si globalement et sur un an le nombre d'entreprises reste stable sur le département.
Il est à noter malgré tout un frémissement de l'emploi intérimaire sur le département avec un accroissement de 7,8% des recrutements sur un an. Les secteurs du tertiaire et de l'industrie sont les secteurs connaissant la plus forte croissance de l'emploi intérimaire sur 2015.
Malgré ces perspectives laissant augurer une fragile reprise sur le département, il ne faut pas occulter que la crise agricole qui frappe notre pays risque d'avoir une onde de choc encore plus significative dans notre département où la filière palmipède gras est impactée par les mesures de vide sanitaire.

III. Orientations communautaires 2016

À l'issue des deux premières années d'existence de notre Communauté de Communes, et après avoir finalisé la plupart des actions d'homogénéisation des compétences, il nous appartient désormais de nous projeter, de pouvoir définir un projet de territoire commun partagé qui saura non seulement concourir au développement des services en faveur de nos administrés mais aussi et surtout développer les ressources financières qui nous permettront de porter de nouveaux projets, de nouveaux équipements.

L'ensemble des axes de développement actés en 2015 ont été réalisés sur l'année en cours. Il s'agissait pour l'essentiel :

- contribuer à la mobilité des élèves du secondaire,

- d'assurer une action cohérente sur la voirie communautaire en développant un service commun de voirie qui prendrait en charge le fauchage débroussaillage et l'entretien des chemins de randonnées.

- de contribuer au désenclavement technologique des zones rurales par l'installation d'un télécentre

- d'installer des dispositifs d'accueil numérique sur l'ensemble du territoire

L'axe relatif à la prise en charge des Temps d'Activité Pédagogique a fait l'objet d'une étude sur 2015. Des arbitrages devront être faits afin de déterminer si cette prise de compétence présente un intérêt collectif significatif ou si au contraire, une autre approche est nécessaire.

L'année 2016 va se révéler charnière et décisive dans la construction de notre projet communautaire. Notre action va devoir s'orienter autour :

- du développement économique.

La création de la future zone communautaire située à l'entrée de Terrasson va entrer dans sa phase opérationnelle. Les études relatives à la création du giratoire sont en cours de finalisation et l'objectif de voir les premiers travaux débuter dans le courant du dernier trimestre 2016 demeure raisonnable. À l'issue, une stratégie de zone devra être arrêtée en vue de l'acquisition des terrains et de la commercialisation des lots.

Par ailleurs, les structures partenaires, financées par la Communauté de Communes, vont amorcer les actions de promotion et de valorisation économique du territoire. Un recensement de l'ensemble du foncier disponible sur le territoire doit être effectué d'ici la fin de l'année 2016 et des axes de développement économique en milieu rural devront être arrêtés afin de garantir une approche globale du territoire.

- de l'aménagement du territoire et la mise en place du PLUI.

Outil essentiel de structuration et d'aménagement du territoire, le PLUI, dont les premières études seront conduites en 2016, devra constituer la base du schéma directeur de développement de notre politique. La prise en compte de chacune des spécificités du territoire devra constituer la ligne directrice de ce document tout en posant les jalons nécessaires au maintien de l'attractivité de la Communauté de Communes.

- de la réflexion sur notre politique fiscale

Les transferts de charges successifs qui ont été opérés vers l'intercommunalité ne laissent quasiment aucune marge de manœuvre pour le développement de nouveaux projets et de nouvelles actions. La capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes est particulièrement limitée et il conviendra que les élus communautaires puissent se positionner sur la mise en place d'une fiscalité professionnelle unique et d'amorcer des actions de rationalisation de notre fiscalité.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2016

1- Sur les recettes

A- Le produit fiscal attendu

Toutes choses égales par ailleurs, le produit fiscal devant être perçu par la Communauté de Communes devrait présenter une certaine stabilité. Un accroissement des bases de l'ordre de 1% laisserait apparaitre un produit lié aux contributions directes avoisinant les 1 823 000€ soit 15 000€ de plus que le réalisé 2015. La non production de l'état 1259 par les services fiscaux ne permet cependant pas d'avoir une lisibilité complète de nos dotations.

B- La Dotation Globale de Financement

Comme évoqué précédemment, la DGF devrait connaitre une baisse non négligeable pour notre collectivité. Ce sont 70 000€ de baisse de dotation qui seront enregistrés faisant varier notre DGF de 225 839€ en 2014 à 154 332€ en 2015. Ce sont donc 140 000€ qui ont donc été prélevés sur le budget communautaire depuis 2014. Ces prélèvements successifs nous imposeront donc de faire des choix en matière de développement de services et/ou de revalorisation de la fiscalité.

C- Les autres sources de financement

L'absence de données fiables et certaines quant au montant susceptible d'être perçu au titre du FPIC ne permet pas de pouvoir envisager une revalorisation de ce montant sur 2016. Aussi, et dans ce contexte il ne peut être envisagé une source de recette complémentaire sur ce poste.

Par ailleurs, sur l'exercice 2015, les excédents de fonctionnement sur les exercices antérieurs s'élevaient à plus de 136 000€. Le compte administratif du budget principal laisse apparaitre un excédent net cumulé de 233 110€ pour l'établissement du budget 2016.

2- Sur les dépenses de Fonctionnement

Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

	Budgétisé 2015	**Réalisé 2015**	**Prévisionnel 2016**
Charges à caractère général	802 500€	728 299.08€	1 481 900€
Charges de personnel	412 080€	395 722.49€	471 380€
Autres charges de gestion courante	2 435 500€	2 329 580.09€	2 501 000€
Charges financières	21 158.39€	20 758.39€	18 720.74€
Charges exceptionnelles	126 322.17€	124 261.89€	134 588€
Dotations aux amortissements	92 444.27€	94 444.27€	92 659.12€
Total dépenses	4 055 964.64€	3 700 011.51€	4 716 928.86€

a/ Dépenses relatives aux charges transférées

le chapitre 011 est en augmentation significative sur 2016 en raison notamment :
- de la prise en charge du fauchage débroussaillage
- de la prise en compte en année pleine de la compétence ordures ménagères,
- de l'accroissement mécanique des dotations accordées aux structures associées (CIAST, ALSH),
- de l'intégration en année pleine des charges liées au transport scolaire,

b/ charges de personnel

Les charges de personnel connaissent une augmentation non négligeable en raison notamment de la valorisation d'un éventuel recrutement de personnel pour assumer la coordination et la rédaction du P.L.U.I. Par ailleurs, les évolutions normales des rémunérations liées au GVT et aux évolutions de grades sont intégrées aux prévisions.

Structure des effectifs

	Nombre	ETP
Administratif		
Attaché principal	1	1
Attaché	1	1
Adjoint principal 2° classe	1	0.6
Adjoint 2° classe	2	1.13
Contractuel CAE	1	0.57
Technique		
Adjoint technique ppal 1° classe	2	2
Agent de maitrise	1	1
Adjoint technique 2° classe	3	2.57
Adjoint technique 1° classe	1	0.86
contractuel CAE	1	0.64
Animation		
Animateur	1	1

NB : le effectifs n'intègrent que les agents directement rémunérés par la Communauté de Communes et ne tiennent pas compte de ceux appartenant aux structures rattachées (CIAST, Office de tourisme, ALSH…).
Il n'est pas envisagé de modification du tableau des effectifs. Seul l'éventuel recrutement d'un agent en charge du PLUI devra faire l'objet d'un arbitrage.

c/ les engagements pluriannuels

- la participation au financement de la station d'épuration nécessaire à l'aménagement de la zone d'activité. Cette participation, d'un montant de 1 430 264€ aura une incidence sur le budget communautaire des trois exercices à venir.
- l'aménagement de la zone d'activité des Coudonnies
- la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

d/ les conséquences sur la fiscalité

Comme indiqué, la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes ne laisse aucune place au développement et à la conduite de nouveaux projets. Sur l'exercice 2016, et afin d'intégrer les transferts de charges et leur prise en compte en année pleine, il apparait nécessaire de revaloriser les taux d'imposition d'environ 5 à 6%.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires.

M. CHANQUOI indique que dans le cadre d'une augmentation de la fiscalité il serait souhaitable de ne pas impacter le Foncier Non Bâti, afin de ne pas faire supporter une charge supplémentaire aux agriculteurs pour qui la période est difficile.
M. le Président indique qu'en effet cela sera étudié.
M. ARMAGHANIAN estime que pour réduire les charges nous aurions pu ne pas reconduire le remboursement auprès des familles de la moitié du ticket unique pour le transport scolaire.
M. VALADE pense que cela n'est pas très satisfaisant car cela représenterait une double peine pour les familles qui vont subir une hausse de la fiscalité alors que dans le même temps on ne participerait plus sur le transport scolaire. Puis, il indique qu'au vu des orientations budgétaires il semble impossible de réduire les dépenses et donc de ne pas augmenter les impôts alors que l'an dernier nous avions pensés ne pas le faire et que de plus il faudra encore le faire l'an prochain.
M. le Président confirme ces propos en indiquant qu'en effet à terme de nouvelles compétences (GEMAPI, assainissement…) nous seront imposées ce qui conduira à une augmentation continue des charges qu'il faudra bien financer alors que dans le même temps les dotations de l'État ne cessant de diminuer les communes ne pourront pas baisser leur fiscalité afin que la Communauté puisse augmenter la sienne.
M. MOREAU fait remarquer que nous pourrions aussi intégrer les contingents du SDIS afin d'augmenter notre DGF.
M. ROUDIER estime que l'exercice est plus que difficile entre les réglementations nouvelles imposées par l'État qui génèrent pour nous des charges supplémentaires, il serait temps que l'État comprenne qu'il faille qu'il abonde par des financements supplémentaires ou qu'il arrête de diminuer les dotations car la situation est intenable.

❖ **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion du BUDGET GENERAL**

***VOTE* Délibération N° 2016/008/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2015** dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
LIBELLE	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	136 331,32	0,00	30 806,72	0,00	167 138,04
Opérations de l'exercice	3 700 011,51	3 922 764,60	259 237,44	229 500,71	3 959 248,95	4 152 265,31
Totaux	**3 700 011,51**	**4 059 095,92**	**259 237,44**	**260 307,43**	**3 959 248,95**	**4 319 403,35**
Résultats de clôture	0,00	359 084,41	0,00	1 069,99	0,00	360 154,40
Restes à réaliser			127 044,32	0,00	127 044,32	0,00
Totaux cumulés	**3 700 011,51**	**4 059 095,92**	**386 281,76**	**260 307,43**	**4 086 293,27**	**4 319 403,35**
Résultats définitifs	**0,00**	**359 084,41**	**125 974,33**	**0,00**	**0,00**	**233 110,08**

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

❖ **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE MSR**

***VOTE* Délibération N° 2016/009/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2015** dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
LIBELLE	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	0,00	29 106,31	0,00	29 106,31	0,00
Opérations de l'exercice	41 301,68	45 071,51	44 303,30	64 734,05	85 604,98	109 805,56
Totaux	**41 301,68**	**45 071,51**	**73 409,61**	**64 734,05**	**114 711,29**	**109 805,56**
Résultats de clôture	0,00	3 769,83	8 675,56	0,00	4 905,73	0,00
Restes à réaliser			0,00	7 875,00	0,00	7 875,00
Totaux cumulés	**41 301,68**	**45 071,51**	**73 409,61**	**72 609,05**	**114 711,29**	**117 680,56**
Résultats définitifs	**0,00**	**3 769,83**	**800,56**	**0,00**	**0,00**	**2 969,27**

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

❖ **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE ZAE ROUSSET**

***VOTE* Délibération N° 2016/010/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2015** dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	951 700,04	941 101,22	0,00	941 101,22	951 700,04
Opérations de l'exercice	1 540 976,85	1 658 376,85	1 635 654,76	1 508 088,95	3 176 631,61	3 166 465,80
Totaux	**1 540 976,85**	**2 610 076,89**	**2 576 755,98**	**1 508 088,95**	**4 117 732,83**	**4 118 165,84**
Résultats de clôture	0,00	1 069 100,04	1 068 667,03	0,00	0,00	433,01
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	**1 540 976,85**	**2 610 076,89**	**2 576 755,98**	**1 508 088,95**	**4 117 732,83**	**4 118 165,84**
Résultats définitifs	**0,00**	**1 069 100,04**	**1 068 667,03**	**0,00**	**0,00**	**433,01**

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

❖ **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE ZAE AMENAGEMENT**

***VOTE* Délibération N° 2016/011/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2015** dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	255 853,53	6 006,03	0,00	6 006,03	255 853,53
Opérations de l'exercice	44 562,08	27 543,08	27 543,08	23 025,03	72 105,16	50 568,11
Totaux	**44 562,08**	**283 396,61**	**33 549,11**	**23 025,03**	**78 111,19**	**306 421,64**
Résultats de clôture	0,00	238 834,53	10 524,08	0,00	0,00	228 310,45

Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	**44 562,08**	**283 396,61**	**33 549,11**	**23 025,03**	**78 111,19**	**306 421,64**
Résultats définitifs	**0,00**	**238 834,53**	**10 524,08**	**0,00**	**0,00**	**228 310,45**

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

❖ **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE ZAE SAINT AGNAN**

***VOTE* Délibération N° 2016/012/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2015** dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
LIBELLE	**déficit(4)**	**excédents(4)**	**déficit(4)**	**excédents(4)**	**déficit(4)**	**excédents(4)**
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	5,93	62 468,48	0,00	62 468,48	5,93
Opérations de l'exercice	748,00	63 748,00	748,00	748,00	1 496,00	64 496,00
Totaux	**748,00**	**63 753,93**	**63 216,48**	**748,00**	**63 964,48**	**64 501,93**
Résultats de clôture	0,00	63 005,93	62 468,48	0,00	0,00	537,45
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	**748,00**	**63 753,93**	**63 216,48**	**748,00**	**63 964,48**	**64 501,93**
Résultats définitifs	**0,00**	**63 005,93**	**62 468,48**	**0,00**	**0,00**	**537,45**

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

❖ **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE SPANC HAUTEFORT**

***VOTE* Délibération N° 2016/013/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2015** dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
LIBELLE	**déficit(4)**	**excédents(4)**	**déficit(4)**	**excédents(4)**	**déficit(4)**	**excédents(4)**
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	6 581,93	0,00	454,00	0,00	7 035,93
Opérations de	12 772,88	10 691,80	0,00	950,63	12 772,88	11 642,43

l'exercice						
Totaux	**12 772,88**	**17 273,73**	**0,00**	**1 404,63**	**12 772,88**	**18 678,36**
Résultats de clôture	0,00	4 500,85	0,00	1 404,63	0,00	5 905,48
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	**12 772,88**	**17 273,73**	**0,00**	**1 404,63**	**12 772,88**	**18 678,36**
Résultats définitifs	**0,00**	**4 500,85**	**0,00**	**1 404,63**	**0,00**	**5 905,48**

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

- **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE SPANC TERRASSON**

***VOTE* Délibération N° 2016/014/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2015** dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	402,66	0,00	0,00	0,00	402,66
Opérations de l'exercice	8 091,63	14 311,00	0,00	0,00	8 091,63	14 311,00
Totaux	**8 091,63**	**14 713,66**	**0,00**	**0,00**	**8 091,63**	**14 713,66**
Résultats de clôture	0,00	6 622,03	0,00	0,00	0,00	6 622,03
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	**8 091,63**	**14 713,66**	**0,00**	**0,00**	**8 091,63**	**14 713,66**
Résultats définitifs	**0,00**	**6 622,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 622,03**

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

- **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion du BUDGET ANNEXE SPANC CAUSSES ET VEZERE**

***VOTE* Délibération N° 2016/015/7.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Roger LAROUQUIE délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2015** dressé par M. Dominique BOUSQUET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT dépenses ou déficit(4)	FONCTIONNEMENT recettes ou excédents(4)	INVESTISSEMENT dépenses ou déficit(4)	INVESTISSEMENT recettes ou excédents(4)	ENSEMBLE dépenses ou déficit(4)	ENSEMBLE recettes ou excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	464,95	0,00	0,00	0,00	464,95
Opérations de l'exercice	0,00	12 295,00	0,00	0,00	0,00	12 295,00
Totaux	**0,00**	**12 759,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 759,95**
Résultats de clôture	0,00	12 759,95	0,00	0,00	0,00	12 759,95
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	**0,00**	**12 759,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 759,95**
Résultats définitifs	**0,00**	**12 759,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 759,95**

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

- **Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir**

***VOTE* Délibération N° 2016/016/1.5**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Mme ÉLOI rappelle en préambule les différentes étapes de la prise de compétence tourisme qui a abouti à la nouvelle structuration des Offices de Tourisme réunis en un seul avant d'exposer les objectifs de cette convention qui, pour l'instant, demeure annuelle afin de pouvoir la faire évoluer dans l'avenir au vu de l'évolution des objectifs quantifiables qui figurent au sein de cette convention.
Les projets tournent autour de deux axes, en premier lieu figure le développement des Séjours Groupe et en second lieu la mise en place d'une Centrale de Réservation, puis elle évoque les difficultés rencontrées dans le domaine de la promotion puisqu'il est difficile de définir une véritable identité du territoire ce qui implique un manque d'attractivité notamment auprès des opérateurs commercialisant des Séjours Groupe.
Enfin, elle rappelle que la Commission travaille à augmenter les recettes propres de l'Office de Tourisme, pour cela plusieurs pistes sont envisagées comme l'ouverture d'une boutique, la centrale de réservation, l'augmentation du nombre d'adhérents (au nombre de 150 actuellement) ou encore l'optimisation de la perception de la Taxe de Séjour dont le montant, même si il est bien meilleur que prévu, semble encore inférieur au potentiel estimé.
Considérant la compétence Tourisme exercée par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort,
Considérant la création d'un Office de Tourisme Intercommunal à statut associatif,
Considérant la nécessité de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme afin de définir les objectifs et les missions pour l'année 2016 dévolues à l'Office de Tourisme ainsi que les moyens financiers alloués.
Vu les travaux de la Commission Tourisme,

Compte-tenu de ces éléments et après lecture de la convention, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2016 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte en découlant

- **Versement d'un acompte à la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir**

M. GAUTHIER présente tout d'abord les 5 axes de développement figurant au sein de l'Appel à Projet Régional pour lequel nous avons fait acte de candidature commun avec la Communauté de la Vallée de l'Homme, candidature qui a été validée par le Conseil Régional ;
Il s'agit de :

- *Modernisation des structures d'accueil*
- *Professionnalisation et démarches collectives de qualité*
- *Stratégie numérique partagée*
- *Optimisation des moyens financiers*
- *Observation locale et prospectives*

Puis, il indique que pour 2016 le montant de la subvention a baissé (325 700 € contre 335 700 € en 2015) ce qui signifie que l'impact budgétaire pour la Communauté de Communes est moindre d'autant que le montant perçu pour la Taxe de Séjour est lui supérieur à l'estimation initiale.
Les projets qui seront développés au cours de l'année 2016 sont nombreux :

- *Accueil physique en été dans les campings et les centres d'hébergement*
- *Recensement et cartographie du « petit patrimoine communautaire » en collaboration avec l'association la Pierre Angulaire*
- *Aménagements des différents OT, la Borne Numérique ayant été installée sur Hautefort*
- *Mise en œuvre opérationnelle de l'application numérique « Tunnel de Boisseuilh »*
- *Mise en place du nouveau site internet*
- *Développement des « Circuits des Églises » et des « Routes Gourmandes »*
- *Continuation et amélioration de l'Agenda des manifestations*
- *Développement de la carte « Ambassadeur du territoire »*
- *Développement des Séjours Groupe*
- *Mise en œuvre de produits expérientiels sur, par exemple, les thèmes des Orchidées ou de l'Occitanie*

***VOTE* Délibération N° 2016/017/7.5**

Votants : 54	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 54

L'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir, pour faire face à ses besoins de trésorerie, sollicite la Communauté de Communes pour le versement anticipé d'un acompte à la subvention de fonctionnement qui lui est accordée.
Pour le début de l'année 2016, l'Office de Tourisme sollicite le versement d'une avance de subvention de 90 000€.
Ce versement est possible dans la mesure où il n'excède pas le montant de la subvention versée en 2015.
Le vote de la subvention de fonctionnement total de l'Office de Tourisme sera intégré au vote du budget 2016 de la Communauté de Communes.
Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement de cet acompte sur subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCEPTE** le versement à l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir d'un acompte de la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 90 000€ dès le mois de mars 2016 ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire

❖ **Demande de subventions pour le projet de labellisation de parcours VTT**

***VOTE* Délibération N° 2016/018/7.5**

Votants : 54	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 54

M. GAUTHIER indique que ce projet de labellisation VTT auprès de la FFCT va concourir au développement qualitatif de notre offre touristique concernant les sports de pleine nature et qu'il est donc très important de le mettre en œuvre.

Considérant le projet de labellisation de 14 parcours VTT, en collaboration avec l'association FFCT (Fédération Française de CycloTourisme). Ces parcours de 4 à 46 kilomètres, de niveaux différents (facile à très difficile), couvrent environ 300 kilomètres de chemins balisés sur les communes de Hautefort, Terrasson, Thenon et Saint Amand de Coly.
La Communauté de Communes est sollicitée par l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir pour participer aux dépenses de mise en place de la signalétique et de communication sur les parcours. Ce projet peut être subventionné par le Conseil Départemental et par le Conseil Régional.

Ci-dessous plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		
Nature	**Montant HT**	**Montant TTC**
Panneaux : Terrasson Lavilledieu, Hautefort, Thenon, Tourtoirac, Condat-Sur-Vézère, Saint Amand de Coly	1 890,00 €	2 268,00 €
FFCT Labellisation, autocollants, flèches	633,33 €	760,00 €
Installation des autocollants, flèches, numéros sur les parcours…	833,33 €	1 000,00 €
GPS de randonnées, traces FFCT, département au 1/25000	579,17 €	695,00 €
Installation des panneaux (6) et aménagements	1 000,00 €	1 200,00 €
Communication projet	500,00 €	600,00 €
TOTAL	**5 435,83 €**	**6 523,00 €**

RECETTES		
	Taux Subvention	**Montant HT**
Conseil Régional	20%	1 087,17 €
Conseil Départemental	30%	1 630,75 €
Communauté de Communes (autofinancement)	50%	2 717,92 €
TOTAL		**5 435,83 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ***Approuve*** le plan de financement exposé ci-dessus,
- ***Autorise*** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional,
- ***Autorise*** le Président à signer tout acte en lien avec cette affaire.

❖ **Convention de financement du poste de chef de projet structuration touristique du territoire avec la CC Vallée de l'Homme**

***VOTE* Délibération N° 2016/019/1.5**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

La CCVH et la CCTTH ont été retenues par la Région Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet régional «structuration touristique des territoires Aquitains » pour lequel elles avaient déposé un dossier de candidature de manière conjointe.
Ce territoire, identifié « Vallée de la Vézère », sera accompagné pour optimiser la structuration touristique.

5 axes de travail ont été définis :

- Modernisation des structures d'accueil
- Professionnalisation et démarches collectives de qualité
- Stratégie numérique partagée
- Optimisation des moyens financiers
- Observation locale et prospectives

Un plan d'actions a été établi sur 5 ans (2016-2020) pour la traduction de ces objectifs, en prenant en compte les objectifs de l'Opération Grand Site Vallée de la Vézère.
Une gouvernance spécifique de suivi de projet est mise en place avec un Comité de pilotage et un Comité technique, la désignation d'un référent technique, véritable chef de projet, chargé de la mise en œuvre du plan d'action, de l'animation du projet et de la coordination des différents acteurs est nécessaire.
La Région Aquitaine accompagne l'animation du projet par l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % sur les salaires et charges du chef de projet structuration touristique.

Compte tenu du fait que le chef de projet travaillera à l'animation du projet des deux communautés de communes, Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de participer au financement de ce poste à hauteur de 25%, soit la moitié de la part non subventionnée.
Pour cela, il convient de signer une convention avec la CCVH.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ***Approuve*** la participation de la Communauté de Communes au financement du poste de Chef de Projet,
- ***Autorise*** le Président à signer la convention de financement avec la CC Vallée de l'Homme,
- ***Autorise*** le Président à signer tout acte en lien avec cette affaire.

❖ **Fonds de concours pour les travaux sur la voirie communautaire**

***VOTE* Délibération N° 2016/020/7.8**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Vu l'attribution du marché de travaux Programme Voirie 2015 à l'entreprise Lagarde & Laronze par le Conseil Communautaire du 22 octobre 2015 ;
Vu les travaux de la commission Voirie ;

Considérant que l'attribution des fonds de concours est encadrée par les dispositions de l'article L5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ».
Trois conditions doivent être remplies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Monsieur le Président propose à l'assemblée qu'un fonds de concours soit demandé aux communes bénéficiaires des travaux sur la base de 30% du coût des travaux, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Financement Programme Voirie 2015

Commune	Montant Investissement	Part Commune Fonds de Concours 30 %	Part Communauté de Communes 70 %
Terrasson	21 595,70 €	6 478,71 €	15 116,99 €
Condat	23 344,20 €	7 003,26 €	16 340,94 €
Pazayac	2 113,65 €	634,10 €	1 479,56 €
La Feuillade	234,85 €	70,46 €	164,40 €
Saint-Rabier	1 358,90 €	407,67 €	951,23 €
Châtres	14 322,00 €	4 296,60 €	10 025,40 €
Ladornac	4 388,40 €	1 316,52 €	3 071,88 €
Chavagnac	15 672,25 €	4 701,68 €	10 970,58 €
Grèzes	3 041,08 €	912,32 €	2 128,76 €
La Cassagne	3 507,90 €	1 052,37 €	2 455,53 €
Beauregard	264,50 €	79,35 €	185,15 €
Montant HT	**89 843,43 €**	**26 953,03 €**	**62 890,40 €**
Montant TTC	**107 812,12 €**		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la répartition financière entre la Communauté de Communes et les communes concernées telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant au versement de ce fonds de concours.
-

M. ARMAGHANIAN regrette qu'entre le document modificatif et la note de synthèse la commune de Beauregard enregistre une baisse de 500 € du montant des travaux.
M. MOULINIER indique que cet ajustement a été vu avec l'entreprise Lagarde et Laronze et qu'elle doit en définir les modalités techniques lors d'une réunion avec la commune de Beauregard.

❖ **Marché à bons de commande pour le fauchage et débroussaillage des voies communales dans le cadre du service commun**

***VOTE* Délibération N° 2016/021/1.1**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été lancée pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales sur les communes de La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Condat-sur-Vézère, Villac, Châtres, Peyrignac, Saint-Rabier, Beauregard de Terrasson, Coly, La Cassagne, Ladornac, Chavagnac et Grèzes.

Ce marché à bons de commande de 4ans est divisé en 3 lots :

- **Lot 1** : fauchage et débroussaillage sur les communes de Grèzes, Ladornac, La Feuillade, La Cassagne, Coly et Chavagnac (132 kilomètres de voies)
- **Lot 2** : fauchage et débroussaillage sur les communes de Terrasson-Lavilledieu, Condat sur Vézère et Pazayac (environ 125,5 kilomètres de voies)
- **Lot 3** : fauchage et débroussaillage sur les communes de Villac, Peyrignac, Beauregard de Terrasson, Châtres et Saint-Rabier (126,5 kilomètres de voies).

CONSIDÉRANT que le 25 janvier 2016, la Commission d'Appel d'Offres a étudié les offres formulées par les différentes entreprises selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, puis les a classé et a choisi pour les trois lots comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles de l'entreprise suivante : DEBROUSS'ELAG suivant les prix indiqués au Bordereau de Prix Unitaires des lots 1, 2 et 3 :

N° prix	Désignation des ouvrages	Prix (HT)	Prix (TTC)
01	**Fauchage : première intervention.** Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de fauchage de l'accotement sur la base **de deux largeurs de rotor sur les banquettes et fossé ou talus**, y compris le dégagement de visibilité des carrefours et virages.	49€	58,80€
02	**Fauchage : 2ème intervention** Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de fauchage de l'accotement sur la base **de deux largeurs de rotor sur les banquettes et fossés ou talus** y compris le dégagement de visibilité des carrefours et virages.	49€	58,80€
03	**Débroussaillage** Ce prix rémunère, au kilomètre (comptant les 2 côtés de la voie), les travaux de débroussaillage sur la base de quatre largeurs de rotor des banquettes, fossés, talus et haies naturelles. Elle comprend le dégagement des obstacles fixes (panneaux de signalisation, supports EDF et téléphoniques, autres).	215€	258€
04	**Fauchage pour manifestations exceptionnelles (à la demande de la Communauté de Communes)** Ce prix rémunère les travaux de fauchage ponctuel effectués aux abords et dans les agglomérations avant des manifestations publiques.	215€	258€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 janvier 2016

PREND ACTE de cette décision,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché avec l'entreprise DEBROUSS'ELAG.

Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants.

❖ **Désignation des délégués au Syndicat Mixte Périgord Numérique**

***VOTE* Délibération N° 2016/022/5.3**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Lors du Comité syndical du SMPN de novembre 2015, 20 communautés de communes et une communauté d'agglomération, ont été admises à l'unanimité comme adhérentes au syndicat mixte, adhésion validée par arrêté de M. le Préfet de la Dordogne en date du 30 Décembre 2015. Il s'agit des EPCI suivants : « Le Grand PÉRIGUEUX ; C/C PAYS RIBÉRACOIS ; C/C ISLE VERN SALEMBRE ; C/C MUSSIDANAIS EN PÉRIGORD ; C/C PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE ; C/C CAUSSES ET RIVIÈRES EN PÉRIGORD ; C/C

MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON ; C/C DOMME VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD ; C/C PAYS DE FÉNELON ; C/C DRONNE ET BELLE ; C/C DU PAYS DE JUMILHAC LE GRAND ; C/C DU PAYS DE LANOUAILLE ; C/C ISLE DOUBLE LANDAIS ; C/C SARLAT PÉRIGORD NOIR ; C/C PAYS DE Saint AULAYE ; C/C DU PAYS THIBÉRIEN ; C/C VALLÉE DE L'HOMME ; C/C PAYS DE VILLAMBLARD ; C/C TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD THENON HAUTEFORT ; C/C Vallée DORDOGNE ET FORET BESSÈDE ; C/C COTEAUX DE SIGOULÈS.
Chaque communauté de commune doit être représentée au Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Monsieur le Président précise qu'il est déjà membre du Conseil Syndical en tant que conseiller départemental. Il convient donc de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** M. Jean-Jacques DUMONTET en tant que délégué titulaire et M. Lionel ARMAGHANIAN en tant que délégué suppléant au Comité Syndical du Syndicat Mixte Périgord Numérique ;
- **AUTORISE** le Président à faire, dire et signer tout acte se rapportant à cette affaire.

❖ **Adhésion à l'ATD24**

***VOTE* Délibération N° 2016/023/1.5**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

Pour acquérir le statut d'adhérent, il est nécessaire que le Conseil communautaire approuve les statuts de l'ATD 24 et le montant de l'adhésion fixé symboliquement à 50€ pour l'année 2016.

Ainsi, la communauté de communes bénéficiera des services de l'ATD dans le cadre de l'adhésion : ingénierie territoriale, renseignements juridiques, rédaction de pièces administratives ; dans le cadre de conventions spécifiques pour les services informatique, administration électronique, marchés publics, cartographie numérique, instruction du droit du sol et SATESE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les statuts de l'ATD 24 tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le montant de l'adhésion fixé à 50€ pour 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à son paiement ;
- **AUTORISE** le Président à faire, dire et signer tout acte se rapportant à cette affaire.

❖ **Versement anticipé de la subvention à l'Association Pays du Périgord Noir**

***VOTE* Délibération N° 2016/024/7.5**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il a été saisi d'un appel à contribution émanant de l'association Pays du Périgord Noir. Cette contribution, pour l'année 2016, est fixée à **1,00 € par habitant**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **DONNE SON ACCORD** pour le versement d'une **contribution de 23 618€ à l'association Pays du Périgord Noir.**
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant au versement de cette contribution.

❖ **Versement anticipé de la subvention à la Mission Locale du Périgord Noir**

***VOTE* Délibération N° 2016/025/7.5**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il a été saisi d'un appel à contribution émanant de la Mission Locale du Périgord Noir englobant 38 des 39 communes de la Communauté de Communes (soit 23 499 habitants). Cette contribution, pour l'année 2016, est fixée **à 1,10 € par habitant**.

La Mission Locale a pour but d'assurer l'accueil, la formation et le suivi des jeunes de 16 à 25 ans. Pour cela, elle anime localement des réseaux offrant des réponses adaptées en matière d'emploi et de formation, mais aussi de santé, de sports et de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DONNE SON ACCORD** pour le versement **d'une contribution de 25 848,90€ à la Mission Locale du Périgord Noir**.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant au versement de cette contribution.

❖ **Versement anticipé de la subvention à la Mission Locale du Haut Périgord**

***VOTE* Délibération N° 2016/026/7.5**

Votants : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 54

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il a été saisi d'un appel à contribution émanant de la Mission Locale du Haut Périgord. Cette contribution concernant les ressortissants de la commune de Sainte-Trie, pour l'année 2016, à raison de 1,10 € par habitant, s'élève à 130,90 €.
La Mission Locale a pour but d'assurer l'accueil, la formation et le suivi des jeunes de 16 à 25 ans. Pour cela, elles animent localement des réseaux offrant des réponses adaptées en matière d'emploi et de formation, mais aussi de santé, de sports et de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DONNE SON ACCORD** pour le versement d'une contribution de 130,90 € à la Mission Locale du Haut Périgord.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant au versement de cette contribution.

Fin de la réunion à 23h30

La Secrétaire, **Le Président,**
Catherine LUSTRISSY **Dominique BOUSQUET**